

Article R554-20 du Code de l'environnement - Réseaux et guichet unique

Date de mise à jour : 16 Mars 2023

Notre analyse

Tout responsable de projet qui envisage la réalisation de travaux doit avant tout consulter le guichet unique afin de vérifier au préalable s'il existe dans ou à proximité de l'emprise des travaux un ou plusieurs ouvrages en service d'une des catégories d'ouvrages visées à l'article R554-2 (à savoir les catégories d'ouvrages sensibles pour la sécurité ou les autres catégories).

A noter, le responsable de projet peut passer par l'intermédiaire d'un prestataire d'aide c'est-à-dire tout prestataire d'appui à la réalisation des déclarations de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT) avec lequel l'INERIS a signé une convention d'accès aux données du téléservice. Le lien vers les sites internet des prestataires d'aide ayant signé une convention avec l'INERIS est le suivant : <https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/communication/liens-utiles.html>

Cette consultation du guichet unique lui permettra d'obtenir la liste et les coordonnées des exploitants de chacun de ces ouvrages ainsi que les plans détaillés des ouvrages en arrêt définitif d'exploitation.

Article R554-20 du Code de l'environnement - Réseaux et guichet unique

Le responsable de projet qui envisage la réalisation de travaux vérifie au préalable s'il existe dans ou à proximité de l'emprise des travaux un ou plusieurs ouvrages en service d'une des catégories mentionnées à l'article R. 554-2. Pour ce faire, au stade de l'élaboration du projet, il consulte le guichet unique, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire ayant passé une convention avec celui-ci conformément à l'article R. 554-6, afin d'obtenir la liste et les coordonnées des exploitants de chacun de ces ouvrages ainsi que les plans détaillés des ouvrages en arrêt définitif d'exploitation.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Qu'est-ce que le guichet unique dédié aux démarches préalables aux interventions à proximité de réseaux ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Guichet unique : modalités de fonctionnement

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Une nouvelle édition du guide Travaux à proximité des réseaux

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)